

Cadre réservé :	Date CACI :	Assurance :	Règlement :	Pouvoir :	Photo :
Piscine intercommunale " Le Dôme" Avenue des loges, 78100 Saint Germain en Laye					GROUPE :
AQUADÔME SAINT-GERMAIN					
SECTION PLONGÉE SOUS-MARINE / APNÉE					
Aigremont – Chambourcy – Le Pecq – Le Vésinet – Mareil - Marly – Marly le Roi – Saint Germain en Laye					

N° Affiliation FFESSM : 07-78-0139

Site Internet : www.aquadome-saintgermain.fr

SAISON 2020 – 2021

A Remettre au Secrétariat

Mme/Mr Nom :	Prénom :
Numéro de licence :	Né(e) le :
Adresse :	Date certificat médical :
Localité :	Code postal :
Tél : Fixe :	Port. :
Catégorie professionnelle:	

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT.

NOM : Prénom :

Tél. 1 : Tél. 2 : Adresse email :

Adresse complète :

Activité choisie ? : PLONGÉE / APNÉE / LICENCE SEULE

Enseignement plongée souhaité :

Créneau apnée préféré ? : mercredi - vendredi - samedi

Niveau de plongée : Obtenu le : Nb plongées :

Niveau d'apnée : Obtenu le :

Abonnement SUBAQUA ? : **OUI / NON**

Avez-vous répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire COVID ?

OUI / NON

Souhaitez-vous faire des compétitions ? : **APNÉE / PSP / NON**

Avez-vous besoin d'une facture pour votre CSE ? : **OUI / NON**

Licence FFESSM (obligatoire)	40,74 €	
Licence FFESSM junior (1)	25,77 €	
Adhésion à l'activité "Plongée"	300 €	
Adhésion junior (1) à l'activité "Plongée"	170 €	
Adhésion à l'activité "apnée"	160 €	
* Montant assurance (à reporter)		
Abonnement à la revue Subaqua	26 €	
Réduction exceptionnelle saison 2019 (plongée 40 €, apnée 20 €)		
Total		

Assurance individuelle accident (entourez votre choix*) :

Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Top 1	Top 2	Top 3	Perso
20 €	25 €	42 €	39 €	50 €	83 €	0 €

Choisissez votre mode de règlement :

En un seul chèque à l'ordre de : ASG Plongée	
Par virement(s) à : (max 2 en 2 mois consécutifs) ASG Plongée IBAN : FR-76 3000 3018 6000 0372 6720 682 BIC : SOGEFRPP (Merci de préciser le nom et prénom de l'adhérent dans le libellé du virement)	

(1) Junior : moins de 16 ans au 15/9/2020

- J'atteste que l'AQUADÔME SAINT-GERMAIN section plongée-apnée m'a bien informé de l'obligation d'être en possession d'une assurance complémentaire « Individuelle accident » (attestation à fournir) et m'a informé des différentes formules que propose l'assureur de la FFESSM.
- Je demande mon adhésion et reconnais avoir pris connaissance des informations figurant page 2 de ce document. J'ai bien noté que mon adhésion sera finalisée à compter de la réception du dossier complet.
- J'autorise la publication sur le site Internet du club de photos et vidéos où je serais présent(e) (**Rayer si inapproprié**).
- J'ai noté que les données collectées par le biais de ce formulaire sont EXCLUSIVEMENT destinées à l'établissement de la licence fédérale, des assurances liées et à l'envoi d'informations institutionnelles et événementielles de l'AQUADÔME SAINT-GERMAIN.
- J'ai la possibilité de retirer mon consentement à l'utilisation de mes données à tout moment, et d'exercer mes droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, mes droits à la limitation du traitement et à la portabilité des données en adressant un courriel à : contact@cnoplungeetapnee.fr

Date et signature du licencié (ou si mineur, du représentant légal)

St Germain en Laye le :

Signature du demandeur :

Obligations pour tout adhérent à l'AQUADÔME SAINT-GERMAIN section Plongée/Apnée

1. **COVID - IMPORTANT - Vous devez avoir récupéré le questionnaire médical COVID de la FFESSM sur le site du club et l'avoir complété. Vous devez signaler au club – sans donner de détail – si vous n'avez pas que des réponses négatives, et rencontrer un médecin pour avis circonstancié.**
2. **Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des activités subaquatiques.**

La plongée en scaphandre en tous milieux, inclut l'orientation et la Plongée Sportive en Piscine, ainsi que l'apnée sous toutes ses formes, en fosse ou en milieu naturel au-delà de 6 m. Ces activités subaquatiques sont considérées comme des disciplines à contraintes particulières et relèvent du système des "un an" de validité du CACI (Certificat médical d'Absence de Contre Indication).

De ce fait, la demande de licence, la pratique de ces disciplines, l'inscription à une compétition ou le passage d'un brevet sont subordonnés à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Le renouvellement annuel est donc subordonné à la présentation d'un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Pour toute information complémentaire, se référer au site de la commission médicale de la FFESSM : medical.ffessm.fr

Lors de l'inscription ou de la réinscription au Club le certificat médical devra être établi sur le modèle de la FFESSM, disponible auprès du secrétariat du Club ou téléchargeable sur le site internet de la fédération : [formulaire certificat médical](#).

Ce certificat peut être établi par tout médecin, toutefois le club recommande un Médecin Fédéral (FFESSM), ou un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou un médecin hyperbare subaquatique.

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an à la prise de la licence, au jour de la pratique de l'encadrement, du passage de brevet, ou de la compétition.

L'accès au bassin sera interdit en cas de non présentation du certificat médical.

- L'original du certificat médical devra être présenté **avec sa photocopie**. Seule celle-ci sera conservée par le club.

CONSEIL VACCINATIONS : Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations (se renseigner auprès de son médecin)

3. **Attestation d'assurance complémentaire "individuelle accident"**

- ❖ Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article L 321-4 du Code du Sport).
- ❖ Compte tenu de la convention d'utilisation de la piscine, tous les plongeurs ou apnéistes inscrits à la section plongée / apnée du Club Nautique de l'Ouest doivent être protégés par une assurance complémentaire "individuelle accident" (la protection en responsabilité civile étant souscrite de fait avec la licence).
- ❖ Cette assurance est proposée par la FFESSM via son assureur le courtier LAFONT mais elle peut également être souscrite auprès de votre assureur personnel ou d'autres compagnies ou organismes.
- ❖ **La présentation d'une attestation est obligatoire sauf en cas de prise d'une assurance complémentaire proposée par la fédération.**